

Elevages  
2 rue Kerivoal  
29334 QUIMPER

QUIMPER, le 15/11/2022

## Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 20/01/2022 et suivi post inspection

### Contexte et constats

Publié sur  GÉORISQUES

### EARL DE PENHER

Penher  
29600 PLOURIN LES MORLAIX

Code AIOT : 0052903006

#### 1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 20/01/2022 dans l'établissement EARL DE PENHER implanté Penher 29600 PLOURIN LES MORLAIX. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

#### Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- EARL DE PENHER
- Penher 29600 PLOURIN LES MORLAIX
- Code AIOT : 0052903006
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

#### Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Signalement du vétérinaire sanitaire suite à une mortalité sans raisons apparentes du troupeau laitier
- Suspicion contamination de l'eau du forage de l'exploitation

#### 2) Constats

##### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

## **2-2) Bilan synthétique des fiches de constats**

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente inspection</u> : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Généralités	Arrêté Préfectoral du 12/02/2013	/	Sans objet
5	Environnement du forage	Arrêté Préfectoral du 12/02/2013	/	Sans objet

## **2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats**

Au regard des analyses réalisées sur les paramètres Dioxines, Furanes , PCB type dioxine et PCB indicateurs, je vous invite à ne plus vous servir de l'ouvrage pour l'alimentation humaine et à maintenir une vigilance particulière sur l'eau de forage – réalisation d'analyses et transmission au service des installations classées- tant que ce problème subsiste.

## **2-4) Fiches de constats**

## **N° 1 : Généralités**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 12/02/2013
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Forage
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Conformité du nombre de forage présent sur le site
<p><b>Constats :</b>  Le forage de l'EARL DE PENHER est enregistré dans la Banque de données du Sous Sol du BRGM (BSS) sous le code BSS000TAAG (02403X0026/F). Il a été réalisé en 1989 et sa profondeur est de 40 mètres.  L'eau est utilisée pour l'abreuvement des vaches laitières, des vaches allaitantes et des volailles. D'après l'exploitant, des problèmes de santé des bovins sont constatés depuis une trentaine d'années sur l'exploitation, avec une intensification depuis 2013- déპrisissement brutal des bovins et mort rapide, lésions aux pattes , ulcères...-Les vétérinaires n'expliquent pas ses décès . Les vaches laitières sont principalement concernées car elles consomment d'avantage d'eau et ne sortent pas des bâtiments . Les volailles ne sont pas touchées jusqu'à maintenant car leur temps de séjour est limité (45 jours).  Un traitement de l'eau du forage par filtrage sur charbon actif a été mis en place par l'exploitant depuis 2019, avec tout d'abord un seul filtre , puis 3 filtres en série. Ceux ci sont automatiquement lavés tous les 2 jours et changés tous les 3 mois lorsque les symptômes réapparaissent sur les bovins (leur durée de vie est normalement de 3-4ans).  L'eau est également utilisée comme eau de boisson par l'exploitant après traitement par filtres à charbon et osmose depuis 2020.  Des analyses des charbons actifs ont mis en évidence la présence de dioxines et furanes ainsi que des PCB- composés organiques peu biodégradables persistant longtemps dans l'environnement. Les charbons actifs sont plus intégratifs et ont peut être permis de concentrer des éléments présents à de faibles teneurs dans les eaux souterraines.  Il est à signaler la présence d'une ancienne décharge -décharge de Kerangrillet- utilisée de 1980 à 2000 pour du stockage de déchets sur une surface d'environ 6000 m2. Il existe également une décharge sauvage au sud de la D109 qui n'a pas été réhabilitée.  Les services du BRGM ont été sollicités afin d'émettre un avis sur une incidence au niveau des eaux souterraines ainsi que d'éventuelles recommandations - Appui du BRGM aux Administrations N°/Ref 22.41 Août 2022, Avis sur une pollution suspectée dans un forage agricole au niveau de l'EARL DE PENHER Plourin les Morlaix:  "- Réaliser une analyse d'eau brute du forage existant - bactériologie, métaux, PCB, dioxines et furanes- et des charbons actifs neufs afin de s'assurer de l'absence de contaminants présents dans ce matériau utilisé pour filtrer l'eau du forage.  - Par mesure de précaution, le BRGM préconise d'abandonner le forage existant et de réaliser un nouveau forage à distance des failles identifiées sur la carte géologique , en respectant la réglementation en vigueur.  - Une analyse de lait devrait également être réalisée pour s'assurer de l'absence de PCB (composés pouvant facilement passer dans le lait en cas de contamination des vaches lors de l'abreuvement)"    Conséutivement à l'avis émis, les dispositions suivantes ont été réalisées:  - Réalisation d'un forage d'une profondeur de 100 mètres, localisé parcelle 340 section OD sur la commune de Plourin les Morlaix pour l'abreuvement des vaches laitière et des volailles - 32 m3/j et 12000 m3/an( Société LogHydro 22170 Bringolo)  -Réalisation d'analyses sur l'eau du nouveau forage et forage existant avant traitement et après traitement par filtration/radiation UV et charbon en date des 19/08 et 29/08/2022 et analyse de lait en date du 12/09/2022 sur les paramètres "Dioxines et furanes, PCB type dioxine et PCB indicateurs".  Les résultats font apparaître la présence des dits composés .  Par ailleurs, la circulaire du 07/05/2007 définissant les "normes de qualité environnementale provisoires (NQE) des 41 substances impliquées dans l'évaluation de l'état chimique des masses d'eau , la NQE provisoire des PCB pour les eaux de surface intérieures, de transition, marines intérieures et territoriale est fixée à 0.001µg/L.</p>

<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
----------------------------------------------

| **Proposition de suites :** Sans objet |

## N° 5 : Environnement du forage

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 12/02/2013
-------------------------------------------------------------------

| **Thème(s) :** Risques chroniques, Forage |
| **Point de contrôle déjà contrôlé :** Sans Objet |
| **Prescription contrôlée :** |
| Une zone de protection clôturée de 5m x 5m est établie autour de la buse. Elle est exempte de toute source de pollution. |
| **Constats :** |
| L'ouvrage est protégé par une buse et un couvercle béton . |
| Compte tenu de la date de réalisation du forage (1989), il n'existe probablement pas de cimentation à l'extérieur du pré-tubage ni entre le tubage et le pré-tubage. En revanche, le fond de la buse béton a bien été cimenté. |
| Aucune mesure piézométrique n'a pu être effectuée dans le forage par le BRGM en raison de la présence de la pompe et en l'absence de tube guide de mesure . |
| La réalisation du forage projeté est conforme au dossier élaboré par la société LogHydro "Kervenal" 22170 BRINGOLO |

<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
----------------------------------------------

| **Proposition de suites :** Sans objet |